

des Princes &c. Janvier 1706. 23

voir les volontez du Roi, fut renvoyé avec les intentions de Sa Majesté, qui portoient, qu'Elle vouloit bien accorder à la Garnison toutes les marques d'honneur, & seulement deux piéces de Canon sans aucun chariot, pourvû qu'elle sorte deux fois 24. heures après qu'on lui aura notifié cette resolution: passé lequel terme, elle sera faite prisonniere de guerre. On ne doute pas que si cette Forteresse & celle de Nice tombent entre les mains du Roi, Sa M. ne les fasse absolument raser, comme l'on a fait Verceil, Yvrée & Verruë. Il est certain que s'il n'y avoit point eu de Place forte en Savoye & en Piémont, il auroit été plus facile de fixer l'inconstance de S. A. R. & que ses peuples ne seroient pas exposez aux fureurs de la guerre, & jouïroient comme ceux de Lorraine, d'une douze & tranquille Neutralité.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **H** Heureux étoient les hommes qui vivoient sous l'âge d'or & dans cet état d'innocence, dont parle le Poëte lors qu'il dit: *Reflexions sur l'état d'innocence.*

L'âge d'or commença, cet âge, ou de l'enfance,

L'homme tant qu'il vivoit retenoit l'innocence,

Et réglant ses projets sur la seule équité,
Joignoit l'exaëtitude à la fidélité.

Ces Loix, qui pour punir, on a depuis trouvées,

N^o.